

Bruxelles, le 25 mars 2022
(OR. en)

7424/22

CDR 38

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République fédérale d'Allemagne - Adoption

1. Par lettre datée du 4 février 2022, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la démission de M. Mark WEINMEISTER, membre du Comité des régions¹.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition de leur État membre, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.

¹ Doc. 6138/22.

3. En application de cette disposition et aux fins du remplacement de M. WEINMEISTER, le gouvernement allemand a proposé² M. Uwe BECKER, représentant d'une collectivité régionale qui est politiquement responsable devant une assemblée élue, *Staatssekretär für Europaangelegenheiten, politische Verantwortung gegenüber dem Hessischen Landtag* (secrétaire d'État aux affaires européennes, politiquement responsable devant le Parlement du Land de Hesse), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.
4. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 7422/22.

² Doc. 7281/22.